

Cours d'infirmières-visiteuses

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **37 (1929)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cours d'infirmières-visiteuses

Section genevoise de la Croix-Rouge suisse et Ecole d'études sociales pour femmes.

Conditions d'admission.

Sont admises comme élèves *régulières* :

- 1° les infirmières possédant un diplôme suisse reconnu par l'Alliance suisse des gardes-malades ;
- 2° les infirmières possédant un autre diplôme suisse, pouvant justifier de stages jugés suffisants par la Commission directrice des cours ;
- 3° les infirmières possédant un diplôme étranger reconnu équivalent par la Commission ;
- 4° les élèves infirmières justifiant au gré de la Commission d'études suffisantes. (Ces dernières n'obtiendront le diplôme d'infirmière-visiteuse qu'après avoir terminé leurs études d'infirmière.)

Seules les élèves *régulières* seront admises aux examens.

Celles qui auront obtenu des notes satisfaisantes et fait preuve, pendant leur stage, des qualités requises, recevront le *diplôme d'infirmière-visiteuse*.

Les cours théoriques sont accessibles à toute personne que le sujet peut intéresser.

Finance d'inscription :

Prix du cours complet avec stages fr. 250 ; prix des cours théoriques fr. 200. Arrangements spéciaux pour des séries de cours.

Sur demande motivée des réductions d'écolage ou des bourses peuvent être obtenues.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 25 octobre au Secrétariat de l'Ecole sociale, rue Charles-Bonnet, 6.

Le Secrétariat se charge de trouver des pensions aux participantes du cours.

PROGRAMME

I. Cours théoriques, visites et exercices pratiques

du 28 octobre au 10 décembre.

A. Cours théoriques.

1. Répétitoire d'anatomie et de physiologie, 8 heures.
2. Questions de médecine interne, 8 h.
3. Questions de chirurgie, 3 h.
4. Les Dermatoses contagieuses, 4 h.
5. Hygiène sociale, 6 h.
6. Hygiène de la femme, 16 h.
7. Puériculture, 5 h.
8. Hygiène de la nourrice et du nourrisson, 4 h.
9. Hygiène de l'enfant (âge scolaire), 5 h.
10. Hygiène des organes des sens : a) Le nez, la gorge, l'oreille. Les sourds, les sourds-muets, 3 h. ; b) L'œil. Les aveugles, 3 h. ; c) La bouche et les dents, 3 h.
11. Les maladies sociales : a) Tuberculose, 3 h. ; b) Maladies vénériennes, 3 h. ; c) Maladies contagieuses, 4 h.
12. La lutte contre l'alcoolisme, 4 à 6 h.
13. Hygiène mentale, 4 h.
14. Hygiène alimentaire, 5 h.
15. Devoirs de l'infirmière-visiteuse, 2 h.
16. La famille au point de vue économique, 12 h.
17. Législation sociale, 4 h.
18. Questions de droit de famille et de protection de l'enfance, 14 h.
19. Assistance et prévoyance sociales, 12 h.

B. Visites et Exercices pratiques.

Bureau de bienfaisance ; Service médical des écoles ; Classe d'anormaux ; Clinique ophtalmologique ; Hôpital d'enfants de Pinchat ; Pouponnières, crèches ; Goutte de lait ; Service d'hygiène ; Institut genevois d'orthopédie et de gymnastique suédoise ; Exercice de régimes au Dispensaire.

II. Stages.

Un mois au *Dispensaire d'hygiène sociale* ; un mois au *Dispensaire anti-tuberculeux*.

D'accord avec la Commission, les stages peuvent, éventuellement, être faits dans des institutions analogues en Suisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Ecole d'études sociales,
6, rue Charles Bonnet, Genève.